

**DÉCLARATION ASSERMENTÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 827.5
DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE DU QUÉBEC**

Aide à la rédaction à l'intention de la partie déclarante

La **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires** prévoit que toute demande relative à une obligation alimentaire doit être accompagnée de cette déclaration, remplie par chacune des parties à cette demande, à l'égard de sa propre situation. Les informations qui y sont demandées sont déterminées par règlement.

Il vous appartient de remplir complètement la déclaration, de la signer et de vous faire assermenter sur son contenu.

La loi précise que ces déclarations sont confidentielles. Elles seront conservées par le greffier jusqu'à ce que le jugement soit rendu. Si le tribunal n'accorde aucune pension alimentaire, elles seront **obligatoirement détruites** par le greffier.

Si une pension alimentaire est accordée par jugement, les informations données seront consignées au registre des pensions alimentaires tenu par le greffier.

District de

Indiquer ici le nom du district judiciaire où est présentée la demande relative à l'obligation alimentaire.

N° du dossier

Indiquer ici le numéro du dossier où est présentée la demande relative à l'obligation alimentaire.

Identité

Cocher la case correspondant à votre désignation sur la demande relative à l'obligation alimentaire.

1 Nom, prénom

Donner vos nom(s) et prénom(s) complets.

2 Nom de famille à la naissance

Veillez l'inscrire même s'il est le même qu'au point 1.

3 Sexe

Cocher la case appropriée.

4 Langue

Cocher la case appropriée.

5 Adresse de résidence

Indiquer au complet votre adresse de résidence habituelle (y compris la ville).

6 Date de naissance et NAS

Indiquer l'année, le mois et le jour de votre naissance de même que votre numéro d'assurance sociale.

7 Travailleur salarié / autonome

Cocher la case correspondant à votre emploi principal. Fournir le nom de l'employeur et tous les autres renseignements demandés. À l'égard de la rémunération, indiquer le salaire et la base sur laquelle il vous est versé. Si vous êtes sans emploi, l'indiquer au numéro 8.

8 Sans emploi

Cocher, si c'est le cas.

9 Prestations de la Sécurité du revenu

Cocher si vous recevez des prestations d'aide sociale. Si c'est le cas, indiquer également votre numéro de dossier au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (CP12).

10 Autres revenus

Indiquer toutes vos autres sources de revenus, de quelque nature qu'ils soient (rentes, loyers, dividendes, autre emploi etc). Au besoin, fournir une feuille supplémentaire.

11 Le nom, à sa naissance, de la mère de la partie déclarante

Indiquer le nom de famille que votre mère portait à sa naissance.

12 Autre(s) nom(s) utilisé(s) par la partie déclarante

Indiquer le nom et/ou prénom sous lequel vous êtes connu(e), s'ils sont différents de ceux donnés aux points 1 et 2.

13 Nature et date

Indiquer la nature de la demande (ex: requête pour mesures provisoires) que votre déclaration accompagne ainsi que la date de cette demande.

14 Demande en révision

Si la déclaration accompagne une demande de révision d'une pension alimentaire déjà déterminée par jugement, indiquer la date de ce jugement et, s'il est différent, le numéro du dossier dans lequel il a été rendu.

15 à 17 Fournir les renseignements demandés **concernant l'autre partie** (y compris la ville de résidence).

Déclaration sous serment

Indiquer le lieu et la date et signer sur la ligne «partie déclarante». La déclaration doit être faite sous serment devant toute personne habilitée à le recevoir, dont notamment le greffier du tribunal.